



liquidation de la communauté

Par **angeGianni**, le **27/02/2019** à **09:40**

Bonjour,

je suis actuellement en liquidation de la communauté, la maison a été évalué lors de ma prestation compensatoire qui m'a été attribué, mais à ce jour mon ex-mari demande une nouvelle expertise.

Depuis j'ai fait des travaux importants de mises aux normes énergétiques et de sécurité, et d'amélioration étant donné sa vétustée, mais les travaux ont été réglé par mon nouveauc compagnon (concubin),

le juge va -t-il prendre en compte malgré tout , tous ces travaux selon l'article 815-13 , meme si c'est mon concubin qui a tout réglé, on a toutes les factures et photos prouvant que c'est bien pour la maison .

Je vous remercie pour votre réponse